



Dossier de presse

LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION LANCEMENT DE LA CONCERTATION

Lundi 9 septembre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL



Je souhaite qu'ensemble nous menions deux transformations profondes de notre action collective et de notre stratégie, la première, c'est celle qui consiste à mettre en place, créer un véritable service public de l'insertion (...).

Nous devons ensemble, les départements, mais au-delà des départements, les communes, les agglomérations, les métropoles les régions qui le voudront, et le gouvernement, trouver la solution la plus intelligente qui permette de créer ce service public de l'insertion, c'est-à-dire de construire l'universalité dont l'État doit être le garant, mais dont l'action doit être déployée partout sur le territoire avec tous ces acteurs engagés que vous êtes (...).

C'est un tout cette politique d'insertion et d'accompagnement, il nous faut donc construire ce qui est un vrai service public, au sens propre du terme, qui n'appartient pas qu'au gouvernement et qui n'est pas la responsabilité que du gouvernement, mais qui sera un même guichet simple pour l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place par le travail et l'activité dans la société. Et ce guichet unique, comme on dit souvent, doit associer pleinement les départements, les communes, les régions, le gouvernement, avec un bon système de gouvernance qu'il nous faut inventer, mais en pensant d'abord à celui ou celle qui est dans cette situation.

À chaque fois, c'est permettre à une personne de retrouver une activité. Il faut pouvoir le faire dans un lieu qui assurera un continuum, au cœur de ce service public de l'insertion, de l'emploi, de l'activité, mais en actant que l'accompagnement, la part de soins qu'on doit mettre, est à chaque fois différente selon la vulnérabilité de chacun et la situation dans laquelle il se trouve, mais je suis profondément convaincu qu'on doit cesser de mettre chacun dans une case, chacun son guichet, chacun sa file. Pourquoi ? C'est profondément injuste.

Et donc ce service public, que nous allons ensemble créer, ce service public de l'insertion c'est pour moi la clé, la seule manière de garantir l'universalité de ses droits, et de permettre d'être plus efficace, au concret, sur le terrain. L'État reviendra donc, aux côtés des départements, des métropoles, des communes, des associations qui font le quotidien, par un travail remarquable que je veux ici saluer, pour cette mobilisation générale en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, et pour construire ce service public de l'insertion. Ce réinvestissement de l'État se fera avec l'ensemble des collectivités territoriales et l'ensemble des associations.

L'État sera responsable, fixera l'ambition, sera garant de l'universalité, et donc également de la clarté du financement, et de sa totalité, mais il s'appuiera sur les départements, les métropoles, les acteurs sociaux, pour mettre en œuvre.

Emmanuel Macron

Présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, 13 septembre 2018

Edito



Le 13 septembre 2018, le Président de la République présentait la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, autour d'une ambition claire : lutter contre la reproduction des inégalités en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté.

Car le constat nous le faisons tous : la promesse de réinsertion selon laquelle chacune, chacun a droit à une place dans la société n'est pas tenue. Conséquence de cette ambition perdue, notre modèle de protection sociale fait l'objet d'une défiance inédite. Défiance de la part des bénéficiaires, accompagnés trop tardivement, envoyés de service en service jusqu'au découragement. Défiance chez les travailleurs sociaux, les bénévoles des associations et ceux qui se sont engagés pour les plus fragiles et se sentent souvent impuissants et seuls face à des situations d'une grande complexité auxquelles ils ne peuvent pas complètement répondre. Défiance enfin de nos concitoyens profondément attachés à notre solidarité nationale, mais qui voient dans chaque échec de réinsertion un coup de canif supplémentaire à notre pacte républicain.



Il est grand temps pour notre modèle de protection sociale de se transformer en profondeur.

Muriel Pénicaud

Ministre du Travail

Christelle Dubos

*Secrétaire d'Etat
auprès de la ministre
des Solidarités et de la
Santé*

C'est pourquoi nous avons lancé le 3 juin 2019 les travaux de concertations pour une réforme majeure de notre système de prestations sociales, à travers la création d'un revenu universel d'activité. Ce chantier doit aujourd'hui trouver son pendant sur la question de l'accompagnement et de l'insertion. C'est pourquoi le Président de la République a fait de la création d'un véritable service public de l'insertion une condition de la réussite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Etat, conseils départementaux et collectivités, associations, travailleurs sociaux, services de l'Etat, nous devons renouer aujourd'hui avec l'espoir et l'ambition, et dessiner l'insertion et l'accompagnement de demain, capable de garantir sur tout le territoire l'universalité des droits et de devoirs. La concertation que nous lançons aujourd'hui ne devra éviter aucune question, ne ménager aucun pré carré et garder comme seul objectif l'intérêt de celles et ceux que nous devons accompagner plus rapidement, plus globalement et plus efficacement.

Elle devra remettre au centre de nos préoccupations collectives la question du travail et de la reprise d'une activité, conditions fondamentales d'une insertion durable dans notre société. Fidèle à l'esprit des réformes engagées depuis le début du quinquennat, nous voulons que notre action en faveur de l'apprentissage, de l'insertion par l'activité économique ou de la montée en compétence puisse profiter à tous.

Cette concertation est une chance immense : celle de créer un modèle ambitieux qui brise les assignations à résidence et redonne à nombre de nos concitoyens des raisons de croire en leur avenir.

Sommaire

- Les constats p 5

- Les enjeux de la réforme p 8
 - Une ambition forte, celle de transformer notre modèle social
 - Une concertation en action
 - Cinq ambitions à atteindre durant la concertation

- L'organisation de la concertation p 12
 - Une concertation à deux niveaux
 - Quatre grandes thématiques
 - Un calendrier volontariste

- Les acteurs du pilotage de la réforme p 18



LES CONSTATS

Les constats

Années après années, rapport après rapport, le constat relatif à nos politiques d'insertion des allocataires du revenu de solidarité active est sans appel :

Un parcours d'insertion cahotique, un droit à l'accompagnement inappliqué

- **Une entrée tardive et peu adaptée dans le parcours d'insertion : on met trop de temps à accompagner les allocataires**
- **Des délais d'orientation supérieurs à 3 mois** : aujourd'hui, 94 jours s'écoulent entre le moment où une personne entre dans le RSA et la date de son premier rendez-vous d'orientation qui permettra de lui affecter un accompagnateur.
- **Et le démarrage réel de l'accompagnement tarde encore 2 mois de plus** : après cette orientation, l'allocataire doit encore attendre en moyenne 58 jours avant d'être effectivement accompagné.
- **6 mois, c'est le délai moyen de démarrage de l'accompagnement dans 50 % des cas** : après avoir été orienté, l'allocataire du RSA doit encore trop souvent attendre de longues semaines avant d'être effectivement accompagné.
- **Un contrat passé avec l'allocataire souvent trop tardif et formel : le droit à l'accompagnement n'est pas assuré**
- **48 % des allocataires sont sans contrat d'engagement au bout de 6 mois¹**. L'accompagnement ne démarre réellement qu'à la signature du contrat entre l'allocataire et l'organisme vers lequel il a été orienté – Pôle emploi, département ou opérateur délégué comme un CCAS ou une association. Dans près d'un cas sur deux, il s'avère que l'allocataire n'a toujours pas signé de contrat au bout de 6 mois, ce qui retarde d'autant le démarrage de son accompagnement.
- **Trop souvent, le contrat d'engagement est perçu comme une simple formalité administrative** et ne sert pas de cadre à l'accompagnement des personnes. Pour la personne accompagnée comme pour les professionnels, le cadre de référence des « droits » et des « devoirs » ne permet pas de guider la construction d'un parcours d'insertion.

*« Ca me gêne de le dire mais on n'utilise pas le Contrat d'Engagement Réciproque, on privilégie la discussion naturelle, les raisons qui font que la personne vient »
(mission conduite par F. Bierry, janvier 2019)*

¹ Il s'agit des allocataires orientés en parcours social ou socioprofessionnel percevant le RSA depuis au moins six mois.

▪ Un suivi de parcours limité

Une fois le contrat signé, le suivi de l'accompagnement est souvent très réduit :

- **Un manque de cohérence de la trajectoire** : les parcours sont interrompus par des événements de vie (déménagement, ruptures familiales), les personnes concernées peuvent être perdues de vue, les actions d'accompagnement n'interviennent que ponctuellement et sans continuité.
- **Un parcours « subi »** : tout au long de leur parcours, les allocataires du RSA ont souvent le sentiment que leurs choix et leur projets de vie ne sont pas toujours respectés et n'ont jamais la possibilité de donner leur avis sur les actions qui leur sont proposées.
- **Répétition des processus, multiplication des démarches**. A chaque nouvel interlocuteur, l'allocataire doit décrire à nouveau son parcours et ses projets.

Une offre de service cloisonnée et hétérogène sur le territoire

▪ Une offre de service compartimentée et insuffisamment tournée vers l'emploi

- **Une frontière artificielle entre accompagnement professionnel et social**. L'orientation initiale vers Pôle emploi ou vers un conseil départemental est souvent définitive et peu flexible alors que, bien souvent, les personnes ont besoin d'un accompagnement global mêlant retour à l'activité et résolution des problèmes de santé, de logement ou encore de surendettement.
- **Une offre d'accompagnement pas assez tournée vers l'emploi**. Trop souvent, les personnes accompagnées ne se voient proposer que peu d'actions tournées vers l'emploi ou la formation, or il est possible de permettre à des personnes rencontrant des difficultés sociales de retrouver également le chemin de l'emploi.
- **Des actions d'accompagnement pas suffisamment évaluées**. Les politiques d'accompagnement ne sont que trop rarement évaluées alors que certaines actions innovantes et vraiment efficaces en matière d'insertion mériteraient d'être diffusées sur tout le territoire.

▪ Un investissement collectif insuffisant

- **Malgré les efforts récents, les dépenses d'insertion ne permettent plus d'accompagner suffisamment les allocataires du RSA vers l'emploi** : elles représentent environ 7 % des dépenses d'allocation des départements aujourd'hui, contre 20 % il y a vingt ans.



LES ENJEUX DE LA RÉFORME

Les enjeux de la réforme

Une ambition forte, celle de transformer notre modèle social

Le constat d'urgence présenté a guidé l'élaboration de la stratégie pauvreté et des réformes conduites par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère du Travail depuis 2017 : lancement du plan d'investissement dans les compétences, réforme de la formation professionnelle, 100 % santé, complémentaire santé solidaire, le plan de mobilisation « La France, une chance. Les entreprises s'engagent! » pour 10 000 entreprises inclusives par exemple.

Surtout, le service public de l'insertion constitue, avec le revenu universel d'activité, l'autre pilier de rénovation de notre modèle social. Ces deux réformes, qui exigent toutes deux une concertation ambitieuse, transformeront en effet nos politiques sociales pour les adapter à l'évolution de la pauvreté et bénéficieront directement aux plus vulnérables.

Après avoir mis en place un modèle robuste qui permet de lutter contre la pauvreté monétaire avec une politique redistributive efficace, il s'agit de rendre enfin effectif le droit à l'accompagnement avec un système plus lisible et plus efficace pour les allocataires.

« Nous faisons le choix de transformer notre modèle social pour l'adapter aux évolutions du marché du travail et des formes de pauvreté, dans la fidélité aux valeurs profondes qui ont construit notre République sociale. »

Agnès Buzyn
Ministre des Solidarités et de la Santé

La stratégie pauvreté, de premières avancées en faveur du service public de l'insertion

D'ores et déjà, la stratégie pauvreté prévoit un effort inédit de l'Etat en faveur de l'insertion, en lien étroit avec les collectivités et en particulier les départements. A la suite de la remise du **rapport de Frédéric Bierry**, l'insertion est en effet au cœur des conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. 99 départements se sont engagés à atteindre les objectifs suivants :

- ✓ **Accélérer l'orientation et le démarrage de l'accompagnement des allocataires du RSA**, avec un objectif de 30 jours pour l'orientation et 3 semaines pour l'accompagnement ainsi que la signature d'un contrat d'engagement dans 100 % des cas ;
- ✓ **Augmenter le nombre de personnes accompagnées avec Pôle emploi dans le cadre de l'accompagnement global**, qui combine accompagnement professionnel et social, avec une hausse de 30 000 personnes dès 2019 puis de 100.000 supplémentaires d'ici 2022 ;
- ✓ **Déployer la Garantie d'activité départementale**, nouvelle forme d'accompagnement social et professionnel, pour 10 000 allocataires du RSA en 2019 et 100 000 personnes en 2020.



Par ailleurs, suite à la présentation de la stratégie pauvreté par le Président de la République, la ministre du Travail a confié à Thibault Guilluy, président du Conseil de l'inclusion dans l'emploi, de faire des propositions pour augmenter de 100 000 le nombre de personnes éloignées de l'emploi accompagnées par les structures de l'insertion par l'activité économique pour le porter à 230 000 en 2022.

C'est par l'emploi, avant tout, que nous permettrons à nos concitoyens les plus fragiles de trouver leur place dans la société, et de s'émanciper.

A la suite d'une large concertation et d'un travail de co-construction avec les réseaux de l'inclusion et de nombreux acteurs et structures du secteur, le rapport sera remis à la ministre le 10 septembre.

Une concertation avec les allocataires, les collectivités qui œuvrent sur le terrain pour l'insertion, avec l'ensemble des parties concernées

Le monde de l'insertion a connu de multiples évolutions au cours des dernières décennies. Surtout, son action est directement assurée par les collectivités territoriales au bénéfice des allocataires eux-mêmes et avec l'aide de nombreux opérateurs. Aussi, nous proposons d'engager une concertation exemplaire avec l'ensemble des parties prenantes.

- **La concertation associera étroitement les personnes concernées et en premier lieu les allocataires du RSA.** Associés tout au long de la conception même de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, les personnes concernées ont été à l'origine de l'annonce d'un service public de l'insertion par le Président de la République le 13 septembre 2018. Ils seront donc étroitement associés à la construction de l'offre d'insertion qui leur sera destinée et à l'amélioration de leur parcours d'insertion.
- **C'est également avec les collectivités et l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'insertion que nous construirons le service public de l'insertion.** Chefs de file de l'action sociale, les départements seront tout particulièrement associés aux travaux. En charge de la formation, les régions seront appelées à jouer un rôle crucial dans ce nouveau service public. Enfin, les communes, les métropoles et les intercommunalités assurent un rôle historique en la matière et ont déployé, depuis plusieurs années, de multiples innovations pour améliorer l'accompagnement des plus vulnérables.
- **Associations, partenaires sociaux, entreprises, opérateurs publics et privés,** oeuvrent enfin chaque jour sur le terrain pour accompagner les personnes vulnérables aux côtés des institutions publiques. Elles **constituent un maillon essentiel à la réussite du futur service public de l'insertion et leur expertise précieuse sera donc mobilisée tout au long des travaux.**



L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Une concertation en action

Parce que les collectivités ne nous ont pas attendu pour s'engager depuis près d'un an dans la construction d'un service public de l'insertion, la concertation s'accompagnera du lancement de près d'une dizaine d'initiatives expérimentales dont l'Etat soutiendra l'ingénierie, la conception et l'évaluation. Ces actions territorialisées seront construites dès le début de la concertation pour être déployées à partir de l'automne. Le cahier des charges proposé devra permettre aux différentes collectivités souhaitant s'engager de déployer ainsi très rapidement des actions novatrices permettant de renforcer l'offre de service destinée en premier lieu aux allocataires du RSA et devront proposer de nouvelles formes de coopération intégrée entre acteurs. La concertation associera tout particulièrement les porteurs de projets retenus.

L'organisation de la concertation

Une concertation à deux niveaux

- **Au niveau national : le comité national du service public de l'insertion et le comité de pilotage**

- Présidé par les ministres concernés, **le comité national du service public de l'insertion regroupe l'ensemble des parties prenantes** : personnes concernées, collectivités territoriales, associations, partenaires sociaux et principaux opérateurs publics.
- Conduit par le haut-commissaire à l'inclusion vers l'emploi et aux compétences et par le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre le pauvreté, un **comité de suivi opérationnel** regroupant les acteurs associés assure directement la conduite de la concertation.

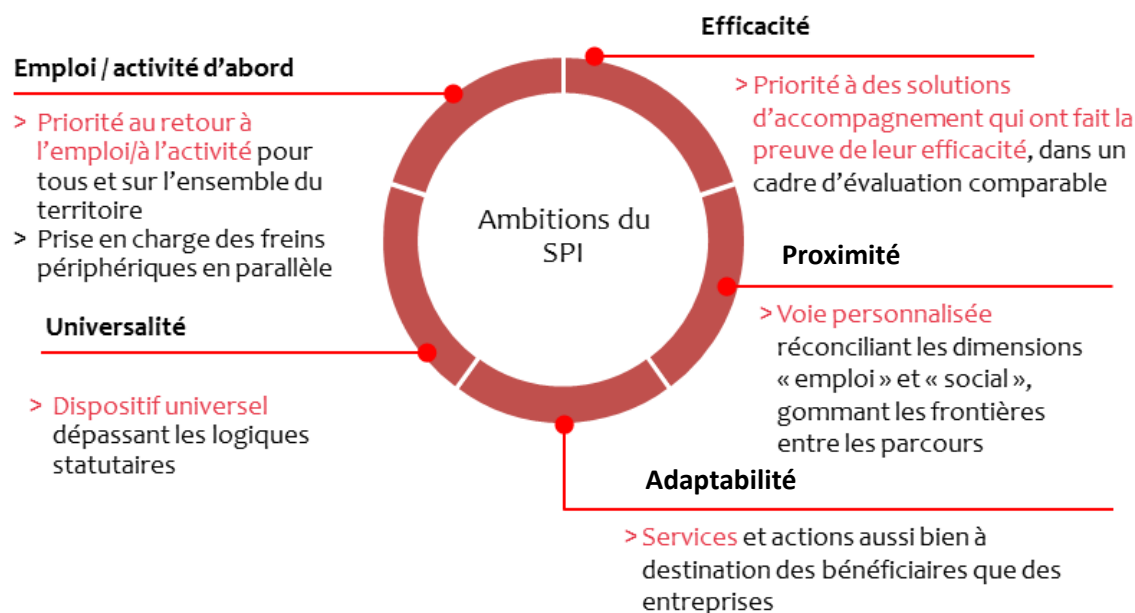
- **Niveau territorial : les ateliers du service public de l'insertion**

- Pour associer les territoires à la conception du service public de l'insertion, six ateliers du service public de l'insertion seront organisés dans six régions différentes afin d'assurer une concertation au plus près du terrain avec les bénéficiaires, les professionnels (des départements, des centres communaux d'action sociale, des caisses d'allocations familiales...), les élus locaux et l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'insertion.
- Un temps d'échange et de travail spécifique sera consacré à l'insertion Outre-mer.

« La construction du futur service public de l'insertion donne une place centrale aux acteurs locaux, à commencer par les départements. En tant que chefs de file de l'action sociale, ils y joueront un rôle incontournable »

Christelle Dubos
Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé

Cinq ambitions à atteindre durant la concertation



1 L'activité d'abord

Il est essentiel de remettre la reprise d'une activité au cœur des parcours des publics accompagnés. Le futur service public de l'insertion ne devra plus imposer de parcours prédéfini mais une palette d'actions d'accompagnement qui s'emploieront à lever chaque frein économique ou social pour rendre possible la reprise d'un emploi ou d'une activité.

2 Universalité

Le service public de l'insertion doit viser tous nos concitoyens. Il devra s'agir d'un dispositif universel, déployé sur l'ensemble du territoire, qui n'enferme pas les individus dans des logiques de statuts mais prenne chaque personne en compte avec ses particularités.

3 Efficacité

Les territoires et les acteurs de l'insertion disposent aujourd'hui de plusieurs décennies d'expérience dans la mise en œuvre des politiques d'insertion. Le service public de l'insertion devra permettre de s'attacher à mieux définir quelles sont les actions les plus efficaces et pour quelles personnes, pour permettre de déployer à grande échelle un accompagnement personnalisé qui garantisse le retour vers l'activité des personnes et la résolution de leurs problèmes.

4 Proximité

Parce que le service public de l'insertion sera bel et bien un véritable service public, il devra répondre à un enjeu réel de proximité. Sur tout le territoire, chaque allocataire qui aura besoin d'être accompagné devra pouvoir identifier son service public de l'insertion et celui-ci devra être réellement adapté aux spécificités de chaque territoire.

5 Adaptabilité

L'égalité de chacun devant le service public de l'insertion devra être combinée avec la forte souplesse qui pourra être offerte dans les actions. Le service public de l'insertion devra répondre aux particularités et aux choix de chaque allocataire, et prendre en compte la totalité de son parcours de vie et de ses choix. De la même façon, il proposera des services et des actions spécifiques à destination des personnes vulnérables et aux entreprises.

« Dans le monde du travail, les changements et les transitions étant fréquents, il est nécessaire de s'adapter, de se former. (...) La mobilisation en faveur de l'emploi, de la formation et de la sécurisation des parcours est donc indispensable, et doit s'adresser aussi à nos compatriotes les plus précaires »

Muriel Pénicaud
Ministre du Travail

QUATRE GRANDES THÉMATIQUES

CONSTATS PARTAGÉS ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Quels sont les principaux obstacles auxquels fait face l'allocataire dans son parcours ?
- Qu'est-ce qui provoque des ruptures de parcours ?
- Pourquoi certains allocataires ne sont jamais accompagnés ?

PARCOURS DE L'ALLOCATAIRE

- Comment doit démarrer l'accompagnement ?
- Comment s'assurer que la personne soit toujours suivie ?
- Que se passe-t-il lorsque la personne reprend un emploi court ?

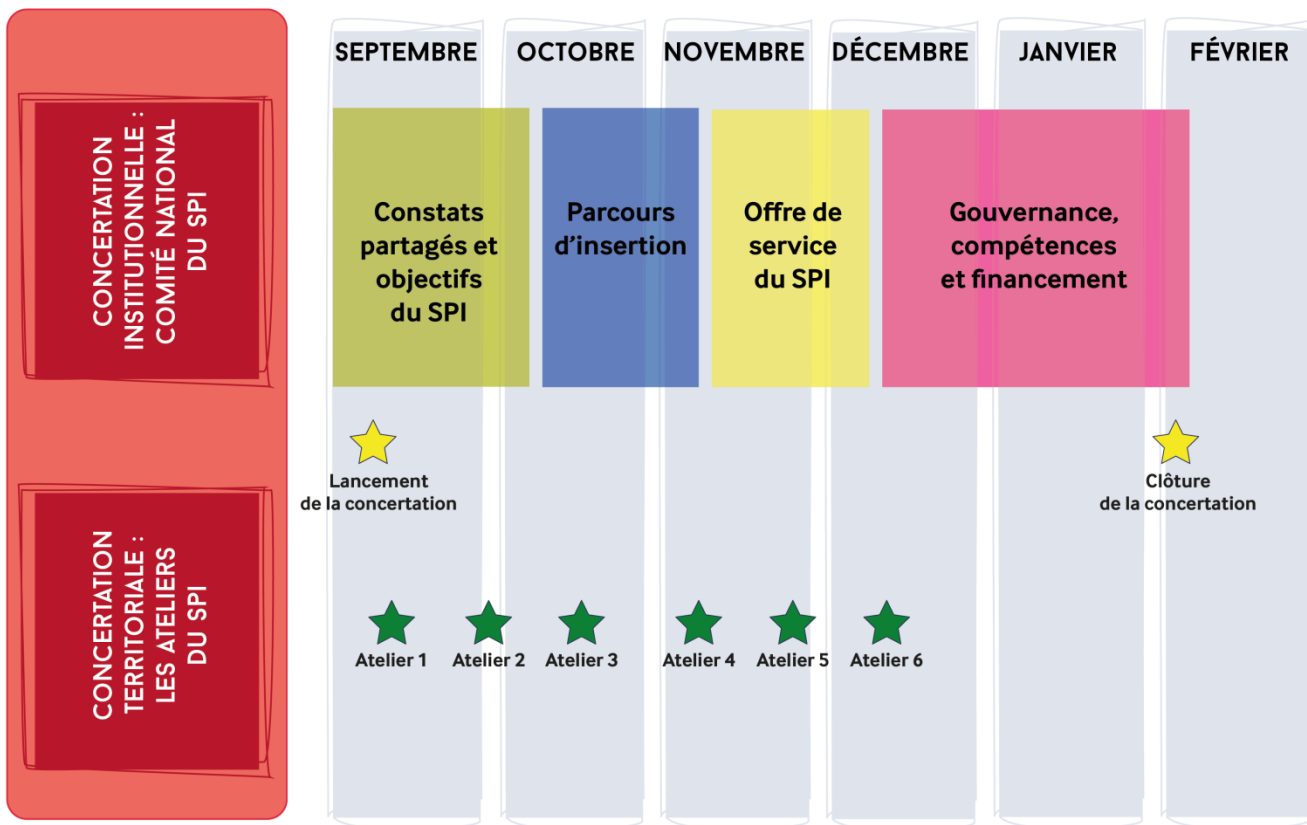
OFFRE DE SERVICE

- Comment le service public de l'insertion doit-il répondre à l'enjeu de proximité ? Comment sera-t-il identifié ?
- Quelles actions doit proposer le service public de l'insertion ? Comment peut-il permettre de traiter les freins sociaux et professionnels ?
- Quels doivent être les métiers et les compétences associés au service public de l'insertion ?

GOUVERNANCE, COMPÉTENCES ET FINANCEMENT

- Qui doit être responsable du suivi du parcours des personnes ?
- Comment mieux faire travailler ensemble tous les acteurs intervenant dans l'insertion ?
- Comment déployer une telle offre sur tout le territoire en tenant compte des spécificités territoriales ?

UN CALENDRIER VOLONTARISTE



LES ACTEURS DU PILOTAGE DE LA RÉFORME



Le haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi

Jean-Marie Marx, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, possède une grande expérience dans les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle et a conduit un grand nombre de concertations interministérielles.

Conseiller en charge de la formation et de l'emploi auprès de la Ministre du Travail, Emploi et formation professionnelle (1992 et 1997), il intègre également plusieurs fonctions territoriales dont le pilotage de la Direction régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) en Picardie de 1995 à 1997.

Il rejoint l'ANPE comme Directeur général adjoint, puis Directeur général délégué de 2000 à 2009. Il a œuvré au rapprochement de l'ANPE et de l'UNEDIC, préfigurant la création de Pôle emploi. Après avoir été directeur général de l'OPCALIM, il devient Directeur général de l'APEC de 2012 à 2018. Il met en œuvre la transformation de l'APEC, en lien avec les partenaires sociaux.

Jean-Marie Marx s'est notamment vu confier plusieurs missions de concertation dont l'une sur la formation des demandeurs d'emploi (2009) et l'une sur la réforme de la formation professionnelle (2014). Il a par ailleurs présidé le Conseil national de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) de 2014 à 2018, qui réunissait les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

Très engagé pour la formation des jeunes les plus éloignés de l'emploi, Jean-Marie Marx a notamment présidé la commission de labellisation des Ecoles de la deuxième chance de 2009 à 2018.

Le 18 juillet 2018, Jean-Marie Marx est nommé en Conseil des Ministres Haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi. Il a notamment en charge la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), destiné à former un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu ou pas qualifiés.



Le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Âgé de 42 ans, Olivier Noblecourt dispose d'une expérience de longue date dans le secteur de la cohésion sociale et des politiques locales.

Diplômé de l'institut d'études politiques de Grenoble, Olivier Noblecourt a démarré sa carrière professionnelle par l'exercice de fonctions exécutives puis électives au sein de la mairie de Grenoble. Devenu adjoint au maire de Grenoble en 2008 en charge de l'action sociale et familiale et vice-président de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole de 2008 à 2014 chargé de l'hébergement et de l'accès au logement, il a également assuré la présidence du centre communal d'action social (CCAS) de la ville, connu pour être un véritable laboratoire d'innovations sociales.

Parallèlement, Olivier Noblecourt a apporté son expertise au niveau national sur les questions de lutte contre la pauvreté, de petite enfance et d'insertion des jeunes. Il a notamment travaillé pour le Conseil national des missions locales, a participé aux travaux du livre vert de la jeunesse en 2009, à l'élaboration du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en 2012 ainsi qu'au rapport Bacqué-Mechmache sur la participation et la politique de la ville. Il est également l'auteur de plusieurs rapports portant successivement sur la petite enfance (Terra Nova, 2013), l'intégration des femmes migrantes (2014) ou l'expérimentation sociale dans les collectivités territoriales.

De 2014 à 2017, Olivier Noblecourt a enfin exercé plusieurs fonctions auprès de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a ensuite été directeur du programme « Urbanisme et cohésion sociale » au Commissariat général à l'investissement. Il a été nommé délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en novembre 2017.

Contacts presse :

Délégation interministérielle à la prévention
et à la lutte contre la pauvreté

Anne-Catherine FERRARI

anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

01 40 56 63 65

@Delegpauvrete